L'Union européenne et Hong Kong: l'après-1997

1997/2070(COS) - 03/09/1998

Le rapporteur sur la communication de la Commission relative à "l'UE et Hong Kong : l'après 1997", M. John CUSHNAHAN, déplore que le système électoral complexe et fort peu démocratique appliqué lors des élections de 1995 ait été maintenu, de sorte que les partis pro-démocratiques n'ont obtenu qu'un tiers des sièges au Conseil législatif, alors qu'ils avaient clairement réuni une majorité du vote populaire. Le rapporteur insiste pour soit étudié attentivement l'établissement d'un système visant à élire l'Administrateur principal, directement ou indirectement, à la fin des deux premiers mandats en 2007. Il regrette que les 36 députés de Hong Kong à l'Assemblée nationale populaire soient nommés par un comité de sélection selon des modalités fort peu transparentes et que les membres du parti démocratique aient été complètement exclus. Réaffirmant son attachement au maintien de l'état de droit et à l'indépendance de l'appareil judiciaire à Hong Kong, le rapporteur demande au gouvernement de la région administrative spéciale de Hong Kong (RAS) d'accorder un permis de séjour permanent à tous les résidents actuels de Hong Kong qui ont obtenu des passeports étrangers. Les Etats membres sont instamment invités à admettre sans visa les détenteurs d'un passeport de la RAS de Hong Kong et les 3 millions de détenteurs d'un passeport de ressortissant britannique d'outre-mer. Considérant que l'UE doit pleinement soutenir l'autonomie internationale de Hong Kong, le rapporteur demande que la coopération se développe largement, afin de renforcer les relations de l'UE avec Hong Kong. Enfin, le rapporteur demande aux entreprises européennes exerçant leurs activités à Hong Kong et en Chine via Hong Kong de respecter les normes de travail de base établies par l'OIT.